



## Communiqué de presse du Collectif de soutien à la famille Beniaminyan

Poitiers, le 05 décembre 2020

Anush et Arshak Beniaminyan et leurs deux enfants Alen (6 ans) et Lucie (2 ans) sont des réfugiés arméniens. Ils **vivent en France depuis sept ans déjà** et après de nombreux déplacements (en Russie, puis en France dans les Ardennes, dans divers foyers d'accueil, en hôtel, à la rue...), ils se sont installés à Poitiers il y a près de deux ans.

Depuis lors, **ils y ont noué des liens forts** par :

- un quotidien de solidarités et de sociabilités entre voisins dans le quartier Croix Rouge-Montbernage,
- la scolarité d'Alen à l'école maternelle Pasteur puis à l'école primaire Coligny-Cornet,
- l'engagement bénévole hebdomadaire d'Anush dans une association caritative,
- la participation familiale à un jardin partagé,
- les jeux entre enfants dans le square, etc.

Toutes ces activités, quotidiennes ou ponctuelles, ont permis à la famille de développer un **réseau de connaissances et d'amis**. Arshak a reçu également plusieurs **promesses d'embauche**, qu'il n'a malheureusement pas pu honorer du fait que, non régularisé, il ne peut légalement travailler.

Comme de très nombreux migrants installés depuis plusieurs années en France, Anush et Arshak ont vu échouer **toutes les démarches entreprises pour pouvoir rester et vivre en France**. Depuis sept ans, leurs requêtes pour être reconnus comme réfugiés politiques, puis leurs demandes pour obtenir un titre de séjour et une autorisation de travail **ont systématiquement abouti à des refus de l'administration**. En mai dernier, à la fin du premier

confinement, la famille a reçu une Obligation à Quitter le Territoire Français. Le recours déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers a confirmé cette décision en novembre.

**Cette fermeté est incompréhensible.** En effet, elle s'appuie sur une mauvaise appréciation de la situation de la famille, reprochant leur insuffisante insertion dans la société française. Or nous, amis, voisins, parents d'élèves, collègues bénévoles d'une association caritative, entrepreneurs souhaitant recruter Arshak, ne pouvons que constater chaque jour combien cette affirmation est démentie par la **quantité et la densité des relations** qui nous lient à elle.

Cette décision manque de discernement. Elle a pour conséquence de **maintenir la famille dans une extrême précarité**, non seulement parce qu'elle signifie qu'une expulsion peut advenir à tout moment, mais encore, parce qu'elle empêche Arshak et Anush d'obtenir un emploi. Tous les deux possèdent pourtant des **diplômes** et des compétences recherchées en France – Anush est professeure d'allemand et Arshak, électricien. **Comment reprocher un manque d'insertion tout en empêchant concrètement sa possibilité ?**

**Comment imaginer enfin un retour en Arménie alors que la famille y est menacée** et que l'état actuel de conflit armé a renforcé une instabilité politique et humanitaire ? Comment penser ce transfert pour deux enfants nés en France et qui, comme leurs parents, parlent français ?

Heureusement, **la famille peut compter ici sur de nombreuses solidarités.** Les recours, longs et coûteux, ont pu être menés avec l'aide de la **CIMADE**. Différents appuis ont pu être apportés par le **collectif DNSI** ou le **Toit du Monde**, tout comme une aide alimentaire est assurée grâce à la Croix Rouge et au Secours Populaire. En juillet dernier, trente-cinq poitevins ont déjà produit des témoignages qui racontent les liens privilégiés qu'ils entretiennent avec eux dans différents cadres et une pétition a obtenu plus de 350 signatures.

**La mobilisation de notre collectif de soutien a redoublé de vigueur** à l'annonce de la décision du Tribunal administratif il y a 15 jours. Nous sommes plus que jamais déterminés à convaincre la Préfecture que cette famille a toute sa place en France et que **la régularisation de leur situation est la seule solution.** Pour cela, nous organiserons, tant qu'il le faudra, différents temps d'informations, d'actions et de manifestations. Dans ce cadre, **un rassemblement de soutien est prévu devant la Préfecture, le mercredi 16 décembre à 16h30**, pour remettre publiquement une lettre de recours à la Préfète.

A cette occasion, **nous souhaitons mobiliser la presse régionale** pour informer nos concitoyens et donner de l'ampleur et de l'importance à notre action. **Nous, le collectif, ainsi que la famille Beniaminyan et leur avocate Maître Aurélie Masson, restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires, interviews, reportages.**

**Pour nous contacter :**

[soutienfamillebeniaminyan@protonmail.com](mailto:soutienfamillebeniaminyan@protonmail.com)

Hélène STEVENS (membre du collectif) : 06 74 19 65 39 ou [helene.stevens86@gmail.com](mailto:helene.stevens86@gmail.com)

Maître Aurélie Masson (avocate) : 05 49 01 86 35 ou [au.masson@gmail.com](mailto:au.masson@gmail.com)

En complément, quelques photos d'Anush, Alen et Lucie prises ces derniers mois :

